

Aurélie Frankart

Parcours

Aurélie Frankart est licenciée en droit (2006, Université Catholique de Louvain-la-Neuve). Elle est assistante à la Faculté de droit à Louvain-la-Neuve depuis septembre 2007. Depuis décembre 2009, elle est doctorante en droit social. Le sujet de sa recherche doctorale est intitulé : « *Vers une nouvelle alliance entre les libertés économiques et les droits des travailleurs détachés au sein de l'Union européenne ?* ». Elle est titulaire d'un master complémentaire en droit social de l'Université Libre de Bruxelles (2011).

Recherche

Droit du travail national et européen : vie privée du travailleur (détective privé), temps de travail, détachement de travailleurs dans le cadre d'une prestation de services au sein de l'Union européenne.

Publication

A. FRANKART, « Les aménagements conventionnels du droit de licencier : la clause de la stabilité d'emploi », in *Quelques propos sur la rupture du contrat de travail, en hommage à P. BLONDIAU*, Bruxelles, Anthémis, 2008, pp. 199 - 223.

A. FRANKART, P. BLONDIAU, « Oubli ou choix délibéré à propos de l'article 82, §3 de La LCT ? », *Bulletin social et juridique*, n° 406, mars, 2009.

A. FRANKART, Compte rendu de l'ouvrage d'E. MAZUYER, *L'harmonisation sociale européenne. Processus et modèle*, Bruxelles, Bruylant, 2007, *Revue de droit comparé et de droit international*, 2009/4, pp. 672 - 679.

A. FRANKART, M. GLORIEUX, « Entre solidarité familiale et solidarité étatique : de la pluralité des acteurs, des limites de leurs compétences et de leur nécessaire mise en réseau », in S. GILSON, *Entre solidarité étatique et solidarité familiale, Actes du colloque organisé le 8 mai 2009 par l'Atelier de droit social, Waterloo, Etudes pratiques de droit social*, Kluwer, 2010, pp. 157 - 173.

A.FRANKART, « Contrôle du détachement de travailleurs. Note relative à l'arrêt Vitor Manuel dos Santos Palhota de la Cour de justice de l'Union européenne du 7 octobre 2010 (C-515/08) », *R.D.S.*, 2011, liv.3, pp. 323 - 347.

A.FRANKART, S. GILSON, K. ROSIER, M. GLORIEUX, « *La preuve du motif grave* », in X., *Le congé pour motif grave. Notion, évolution, questions spéciales*, Limal, Anthémis, 2011, pp. 169 - 250.

A. FRANKART, M. GLORIEUX, « Temps de garde : regards rétrospectifs et prospectifs à la lumière des développements européens », in X, *La loi sur le travail 40 ans d'application de loi du 16 mars 1971*, Limal, Anthémis, 2011, pp. 331 - 384.

A.FRANKART, « Mesures de contrôle du détachement pendant la période transitoire suivant l'adhésion à l'Union européenne, note sous C.J.U.E., 10 février 2011, C-307/00-309/09 », *R.D.S.*, liv.3, 2012, pp.349-370.

A.FRANKART, Compte rendu de l'ouvrage d'C.MARZO, *La dimension sociale de la citoyenneté européenne*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires d'Aix Marseille, 2011
Revue de droit comparé et de droit international, 2012, n°4, pp.622-626.

A. FRANKART, M. GLORIEUX, « De quelques modes spécifiques de preuve en matière d'accident du travail », in X., *Regards croisés sur la sécurité sociale*, Liège, Commission Université-Palais-Université de Liège, Anthémis, 2012, pp.463-511.